

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC  
District de Montréal

No. R-3879-2014

**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO**, société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec,

(ci-après «Gaz Métro»),

**AFFIDAVIT**

(ART. 29 DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)

Je soussigné, **BRUNO GOBEIL**, faisant affaires au 50 rue Ste-Catherine Ouest, bureau 420, en les ville et district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit:

1. Je suis consultant principal pour la firme Dunsky expertise en énergie;
2. J'ai connaissance et j'atteste la véracité des faits qui sont allégués dans les pièces suivantes :

Cote Gaz Métro	Cote Régie	Questions DDR
GAZ MÉTRO-110, Document 3	B-0502	
GAZ MÉTRO-115, Document 3	B-0569	6.2 à 6.8
GAZ MÉTRO-115, Document 7	B-0578	3.1, 3.3, 4.3, 5.1, 6.1 à 6.3
GAZ MÉTRO-115, Document 8	B-0546	4-24.a), 4-25.a), 4-27.a), 4-28.a)

**ET J'AI SIGNÉ**

(s) Bruno Gobeil

**BRUNO GOBEIL**

**DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT** devant moi,  
à Montréal, ce 31<sup>e</sup> jour d'août 2015

(s) Ninon Viel, 203406

Commissaire à l'assermentation pour  
tous les districts judiciaires du Québec